



## **COMPTE-RENDU DE LA FORMATION SPECIALISEE (F.S.) DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 :**

La séance de la FS a porté sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Règlement intérieur, pour avis ;
2. Budget, pour avis ;
3. Point sur les fiches de signalement, les accidents de travail et le registre Hygiène et Sécurité, pour information ;
4. Questions diverses.

### **Début de la séance à 9 h 30 :**

La séance est ouverte par le Président de la FS, Directeur de la DCF Sud-Pyrénées.

Sont présents :

- trois représentants de la Direction : 1 AGFIP, 4 AFIP et 2 AFIPA (CF et RH)
- l'agent de prévention (AP) de la DCF S-P
- la médecin du Travail
- un représentant de l'action sociale de Haute-Garonne (assistant social)
- 4 représentants élus de SFP
- 2 représentants élus de CGT FP

L'Animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP) et l'Inspecteur de la Santé et la sécurité au Travail (ISST) n'ont pu se libérer pour participer à cette séance.

### **DECLARATION LIMINAIRE :**

**La séance débute par la lecture de notre déclaration liminaire.**

**Le Président de la séance indique qu'il ne se prononcera pas sur les mesures nationales prises par la DGFiP.**

**Il précise qu'il veillera à ce que les documents d'études des séances ne soient pas transmis seulement 8 jours avant sa tenue.**

### **POINT 1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR (RI) : pour avis**

*Les représentants des OS élus à la FS ont eu l'information par courriel, 3 jours avant la séance que suite au webinaire organisé le 13/11/2023 par l'administration centrale, le vote ne porterait pas sur le règlement intérieur en lui-même mais sur les propositions qui seront présentées au président par les membres de la FS.*

Suite à l'avis négatif unanime des élus nationaux des représentants à la FS de Réseau, des revendications ont été portées. Le RI n'a donc pas été adopté au niveau national .

Au niveau local, lors de cette séance, avec les représentants élus de Solidaires Finances Publiques, nous avons également formulé des revendications afin que des modifications soient effectuées sur le projet de RI.

Ces modifications ont été mises en ligne sur le site de la Dircofi Sud-Pyrénées

([http://dircofi31.intranet.dgfip/sources/20231116\\_avis.pdf](http://dircofi31.intranet.dgfip/sources/20231116_avis.pdf))

21/11/2023

RH

Formation spécialisée du  
CSAL du 16/11/2023

Propositions de  
modifications au projet de  
règlement intérieur  
présentées au Président  
par les membres de la  
formation spécialisée

La lecture des articles où sont mentionnés les modifications est effectuée par les secrétaires des deux OS.  
Certains points modifiés sont développés

**Article 3 :** nous reprenons le propos tenu dans notre déclaration liminaire et demandons une modification afin que les documents nous soient adressés au moins 15 jours avant la tenue de la séance et en cas d'urgence seulement, 8 jours avant.

Nous demandons la possibilité d'abonder l'ordre du jour de points relevant de la compétence de l'instance.  
Le Directeur nous indique être ouvert à cette demande à la condition que ce soit au moins 8 jours avant la tenue de la séance.

Toutefois, cela constitue une garantie dans le temps si cette modification est retenue, les pratiques pouvant évoluer d'un Directeur à l'autre.

**Article 6 :** nous demandons à ce que les experts puissent être convoqués, moins de 5 jours francs avant la tenue de la réunion. Le Directeur indique y être favorable.

**Article 7 :** demande à ce que chaque séance puisse se dérouler avec la possibilité de participation en visio conférence. Cela revêt des avantages pour les intervenants situés dans les autres départements de l'Occitanie qui interviennent en tant qu'élu ou expert, entre autres.

**Article 19 :** demande à ce que le temps de préparation et aussi celui du compte-rendu soient chacun égal au temps de la séance.

Nous avons souligné qu'il est indispensable de bénéficier d'un temps suffisant afin de préparer dans les meilleures conditions les séances qui constituent un temps fort du dialogue social (lire la documentation, effectuer des recherches, consulter les sites des autres sections,...).

Après la lecture de ces modifications que nous réclamons, le Directeur indique que certaines d'entre elles ont été portées au niveau national. Il prône un dialogue constructif, serein et apaisé, avec une bonne volonté de part et d'autres à l'occasion des séances.

L'étude du point 1 se termine par un vote des 6 représentants élus de la FS :

Vote **pour** les modifications :

- SFP : 4

- CGT : 2

**Il est précisé à l'issue du vote que les propositions de modifications du RI seront publiées sur le site intranet de la DIRCOFI de même que l'avis sur le programme annuel de prévention présenté lors du FS du 04/10/2013 (publications effectuées le 21/11/2023)**

**Le CSAL se réunira le 07 décembre prochain et le vote devra avoir lieu sur le RI. En cas de vote défavorable par les élus des OS, une nouvelle convocation aura lieu.**

**POINT 2 : BUDGET :** pour avis

**Le tableau présentant les différentes dépenses, adressé en document préparatoire à la séance, a été modifié suite à la réception des devis des scanners portables et des clés des bureaux ; un nouveau tableau est présenté en séance mentionnant un montant total de dépense de 7 457,84 € et un solde de 3 526 €.**

**La discussion a porté sur les dépenses suivantes exposées dans le cadre de la FS.**

<b>IV/ Dépenses proposées au vote de la FS</b>			
TMS	Toulouse	2	1 800,00
Sécurité	Toulouse	2	700,00
repose-pieds	Dircofi ensemble des agents	10	471,10
Scanners portables	Montpellier, Carcassonne, Perpignan, Tarbes, Auch	5	461,51
Filtres confidentialité	BRIGADES + IDIV, + CODIR	155	2 267,64
Logiciels abby fine reader		8	1 395,53
Clés agents PPMS	MERLY	43	362,06
	Total		7 457,84

Préalablement au vote du budget, la discussion a porté sur les autres propositions faites en paragraphe V du document préparatoire, relatives à l'utilisation des crédits FS pour la prévention des RPS (risques psychosociaux), alors que ces actions relèvent de la responsabilité du Directeur.

Les membres élus de la FS ont interrogé le président sur l'impact que ces pratiques non conventionnelles pouvaient avoir sur la santé des agents ; la Direction répond-elle du contenu et de l'absence de risques pour la santé des collègues ? Ces pratiques ne devraient-elles pas être validées par le médecin du travail ?

Les clés agents PPMS financées font suite à une demande de notre part afin que soient appliquées les mesures de sécurité contre le terrorisme qui datent de la note du 06 juin 2019, laquelle prévoit de pouvoir s'enfermer en cas d'attaque terroriste....mais qui n'est toujours pas appliquée plus de 4 ans après, les agents ne disposant pas des clés de leur bureau.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL SUD-PYRENEES  
DIVISION DES RESSOURCES  
BUDGET IMMOBILIER LOGISTIQUE  
15 rue Merly  
31066 TOULOUSE Cedex

Le 6 juin 2019

## Fiche sur la Prévention et protection contre le terrorisme

La Direction va donc doter chaque agent d'une clé de son bureau pour les locaux de Toulouse. Il est envisagé également que les agents ferment leur bureau à clé chaque jour, lors de leur départ. Il a également été proposé de doter les chefs de services d'un pass ouvrant tous les bureaux.

Il est demandé également le financement de certains équipements comme les fauteuils de bureau pour le domicile (refus du directeur), 30 souris et claviers ergonomiques (accord) et 30 tapis de souris repose-poignet (accord).

L'étude du point 2 se termine par un vote des 6 représentants élus de la FS :

Vote **pour** ces financements :

- SFP : 4
- CGT : 2

### **POINT 3 : POINT SUR LES FICHES DE SIGNALEMENT, LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LE REGISTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ (pour information) :**

Il a été demandé à nouveau à ce que l'accès au registre santé et sécurité soit plus facile. En effet, il faut y accéder en cliquant sur un onglet peu explicite :



Le Directeur précise que le site ULYSSE national va être remplacé par une version 3, fin novembre début décembre, ainsi que les Ulysse locaux afin de rendre l'accès aux différentes rubriques plus aisé et harmoniser les sites des directions locales ou interrégionales.

Ensuite, une longue discussion a eu lieu, suite à l'annotation du RSS, sur l'occupation du local des deux roues de la Rue Merly.

Y sont stationnés des scooters et des vélos. Pour ces derniers, un rack prévu pour 16 vélos a été fixé au sol.

Or, il est difficile d'y placer 16 vélos compte tenu de l'envergure de certains d'entre eux (siège enfant, panier,...). De plus le rack étant placé au milieu du garage la manœuvre est compliquée pour les garer ou les enlever (peu de recul avec le mur, places occupées par la pompe électrique et la station de réparation).

Nous avons donc demandé de:

- placer le rack coté gauche contre le mur et ainsi inverser le stationnement des vélos et des scooters ;

- prévoir l'installation d'un abri pour les scooters sur un emplacement pour voiture inutilisé.

Il a également été signalé que la pompe à vélo était défectueuse.

Le président a davantage mis en avant l'incivilité et le comportement agressif des agents qui n'est pas acceptable !

Sur le positionnement du RACK à vélos, il avait demandé qu'ils soient installés contre le mur de droite et en rentrant de congés a été surpris de constater qu'ils avaient été positionnés au milieu ! Les travaux ayant été programmés sur plan, lors de l'installation du RAC, il s'est avéré qu'il était trop long par rapport à la longueur du mur !

De plus en plus d'agents viennent travailler en vélo et il est indispensable que des aménagements adaptés soient réalisés.

A suivre...de près !!

#### **POINT 4 : Questions diverses :**

- **Intérim du chef de Brigade de Nîmes** : cet intérim se poursuit en raison de l'arrêt maladie qui intervient jusqu'au 30/11/2023.

Concernant le second poste de CDB sur la BIV de Nîmes, aucune candidature d'IP n'est intervenue. La Direction compte sur un candidat parmi les IDIV nouvellement promus avec prise de poste au 01/01/2024.

- **Exercice incendie** : demande de communication du compte-rendu de l'exercice incendie du 26/10/2023 effectué avec les pompiers dans l'immeuble de la Rue Merly à TOULOUSE.

La Direction indique que l'exercice s'est très bien déroulé avec une évacuation dans un temps très court des agents de l'immeuble (3mns30). L'amélioration portera sur la vérification à faire de présence d'agents dans les ascenseurs..qui se bloquent en cas d'alerte.

- **Carte de stationnement** : chaque Brigade de Toulouse dispose d'une carte supplémentaire de parking (Compans Caffarelli) et dans le bureau de l'accueil 5 cartes sont également disponibles.

- **Véhicule de service** : un agent qui emprunte le véhicule de service à Toulouse peut placer son véhicule personnel sur l'emplacement correspondant après en avoir informé la Direction

**Fin de la séance à 13 heures**